



Le 26 mai 2022

[TRADUCTION]

Par courriel : Minister@cic.gc.ca

L'honorable Sean Fraser, C.P., député
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Objet : Recommandations visant à améliorer le délai et les procédures de traitement des demandes de permis de travail aux fins de traitement par le bureau des visas et dans le cadre de la Stratégie en matière de compétences mondiales (SCM)

Monsieur le ministre,

Je vous écris au nom de la Section du droit de l'immigration de l'Association du Barreau canadien (section de l'ABC) pour vous exhorter à prendre des mesures immédiates pour améliorer le délai et les procédures de traitement des demandes de permis de travail présentées en vertu de la Stratégie en matière de compétences mondiales (SCM) et des demandes de permis de travail présentées à l'extérieur du Canada aux bureaux des visas.

L'ABC est une association nationale qui regroupe plus de 36 000 membres, dont des juristes, des notaires, des universitaires et des étudiants et étudiantes en droit, de partout au Canada, et qui se voue à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. La section de l'ABC compte quelque 1 200 membres au Canada qui exercent dans tous les domaines du droit de l'immigration et des réfugiés.

La section de l'ABC s'inquiète du manque d'uniformité, de transparence et de communication en ce qui concerne le traitement par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada des permis de travail aux bureaux des visas et dans le cadre du système de la Stratégie en matière de compétences mondiales. Cela a entraîné des délais de traitement excessifs, qui peuvent dépasser les 12 mois dans certains bureaux des visas, ce qui a une incidence sur la réputation du Canada et sur la capacité concurrentielle des entreprises canadiennes.

Les commentaires et les recommandations de la section de l'ABC en vue d'améliorer les normes de traitement de ces demandes sont présentés ci-après.

Premier enjeu : Manque de réceptivité et de transparence de la part des bureaux des visas

Au cours des derniers mois, les membres de la section de l'ABC ont signalé avoir eu beaucoup de difficulté à communiquer avec les bureaux des visas afin de leur fournir des renseignements et des documents à jour. Les documents et les demandes de renseignements présentés par l'entremise du formulaire Web propre au bureau des visas prennent souvent des semaines avant que les renseignements soient mis à jour dans le dossier et ils demeurent souvent sans réponse et non traités. Les réponses automatiques et les réponses toutes faites aux formulaires Web reçues ne constituent pas des réponses personnalisées et ne donnent aucun aperçu du traitement de la demande de permis de travail. De nombreuses demandes de renseignements faites aux gestionnaires de programmes des bureaux des visas restent également sans réponse.

De plus, comme les dossiers sont souvent transférés par IRCC dans le réseau centralisé sans que les juristes en soient avisés, ils ne savent souvent pas avec quel bureau communiquer pour faire un suivi au sujet d'un dossier en attente de traitement depuis longtemps.

Le fait que les juristes ne puissent pas communiquer efficacement avec les bureaux des visas entraîne des retards inutiles et des erreurs administratives qui pourraient être réglés au moyen d'une simple réponse par courriel. Lorsque les documents demandés sur le formulaire Web ne sont pas joints à la demande de permis de travail, des refus erronés se produisent. Cela porte également atteinte à la réputation du Canada en matière de prestation d'une norme et d'une qualité raisonnables de service.

RECOMMANDATIONS

- 1. Établir une norme de service raisonnable concernant le délai de réponse aux demandes de renseignements envoyées au moyen du formulaire Web, aux adresses courriel du bureau des visas et aux gestionnaires de programmes.**
- 2. Informer le juriste ou le demandeur par l'envoi d'un message ou d'une lettre transmise par l'entremise de la demande en ligne du bureau des visas qui traite la demande de permis de travail.**
- 3. Afficher des détails sur la politique d'IRCC concernant le moment où une demande de permis de travail serait traitée et le moment où elle serait transférée à un bureau des visas dans la région aux fins de traitement.**

Second enjeu : Délais de traitement déraisonnables dans certains bureaux des visas et divergences entre les bureaux des visas

Au cours de la dernière année, plusieurs bureaux des visas, comme ceux de New Delhi et d'Abu Dhabi, ont affiché des délais de traitement pour les permis de travail pouvant aller jusqu'à 12 mois et même au-delà de ce délai. À une époque où les besoins en main-d'œuvre sont criants au Canada, les longs délais de traitement ont causé d'importants préjudices aux employeurs canadiens qui ont besoin de travailleurs essentiels, le plus tôt possible, pour doter leur entreprise et se remettre sur pied après la COVID-19. Cela pourrait nuire à la capacité concurrentielle du Canada sur le marché mondial lorsque les entreprises qui souhaitent prendre de l'expansion au Canada voient ces délais déraisonnables de traitement des permis de travail, même dans les professions hautement qualifiées admissibles dans le cadre de la SCM.

Il y a une iniquité marquée dans les délais de traitement des permis de travail pour les ressortissants de certains pays. Certains bureaux des visas traitent rapidement les demandes, soit dans un délai d'un à deux mois, tandis que d'autres peuvent prendre plus de 12 mois pour traiter les demandes. Les délais de traitement des demandes de permis de travail d'IRCC sont affichés pour chaque pays à partir duquel le client « présente une demande » – par exemple le délai est de quatre

semaines en Azerbaïdjan, 12 semaines au Brésil, 48 semaines en Inde et 49 semaines au Nigeria. Toutefois, IRCC œuvre au sein du Système mondial de gestion de cas et d'un réseau centralisé de ressources, un réseau renforcé, en particulier, par l'avènement des demandes en ligne. La répartition de la charge de travail à l'extérieur des régions d'origine des demandes réduirait l'important écart des délais de traitement à l'échelle mondiale. Cette pratique de répartition de la charge de travail semble avoir commencé, car les membres de la section de l'ABC reçoivent parfois des lettres de décision de bureaux des visas qui ne se trouvent pas dans la région du demandeur (p. ex., un bureau des visas en France rendant une décision concernant une demande présentée par un citoyen congolais qui réside au Congo).

Ces disparités marquées ont des répercussions négatives sur les travailleurs et les membres de leur famille qui présentent une demande de permis de travail pour les conjoints, de permis d'études et de visa de visiteur en vue de rejoindre leur conjoint et leurs parents au Canada. Ces différences mènent à un grand sentiment d'injustice qui va à l'encontre des objectifs de l'alinéa 3(1)f de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) d'atteindre, par la prise de normes uniformes et l'application d'un traitement efficace, les objectifs fixés pour l'immigration; et de l'alinéa 3(1)d de veiller à la réunification des familles au Canada;

Les délais de traitement affichés sur le site Web d'IRCC sont souvent inexacts en ce qui a trait à de nombreux bureaux des visas et le temps de traitement réel peut être plus long. Afin d'assurer la transparence pour les employeurs qui souhaitent embaucher des travailleurs étrangers temporaires, les délais de traitement doivent être mis à jour régulièrement afin de garantir l'exactitude de la vitesse de traitement réelle.

RECOMMANDATIONS

4. **Accorder la priorité à la réduction des longs délais de traitement des demandes de permis de travail dans les bureaux des visas comme ceux de New Delhi et d'Abu Dhabi en augmentant le nombre d'employés ou en mobilisant les ressources liées au traitement d'IRCC à d'autres endroits afin d'éliminer les disparités de délai de traitement à l'échelle régionale et de veiller à ce que les délais de traitement demeurent normalisés à l'échelle mondiale.**
5. **Afficher en ligne les délais de traitement exacts et à jour des bureaux des visas.**

Conclusion

La section de l'ABC vous exhorte à prioriser la réduction des délais de traitement des permis de travail dans les bureaux des visas et à établir des normes de service pour l'envoi de messages aux bureaux des visas et aux équipes de traitement dans le cadre de la SCM. Nous insistons sur le fait que le manque de transparence et de communication ainsi que les délais de traitement inéquitables minent les principaux objectifs de la LIPR et méritent une attention immédiate. Au sein du réseau centralisé d'IRCC, il est possible de réaffecter des ressources liées au traitement afin de réduire les écarts de délai de traitement.

La section de l'ABC se réjouit de pouvoir soulever des préoccupations à ce sujet. Nous serions heureux de discuter avec vous de nos recommandations, de vous fournir des renseignements supplémentaires et de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de modifications réglementaires pertinentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, mes salutations distinguées.

(lettre originale signée par Véronique Morissette pour Kyle Hyndman)

Kyle Hyndman

Président, Section du droit de l'immigration de l'ABC

c. c. : Savannah DeWolfe, directrice des opérations et des affaires juridiques

Savannah.DeWolfe@cic.gc.ca

Salma Zahid, présidente du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

salma.zahid@parl.gc.ca

Jasraj Singh Hallan, vice-président du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

JasrajSingh.Hallan@parl.gc.ca

Alexis Brunelle-Duceppe, Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Alexis.Brunelle-Duceppe@parl.gc.ca

Shafqat Ali, Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration shafqat.ali@parl.gc.ca

Bob Benzen, Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration bob.benzen@parl.gc.ca

Sukh Dhaliwal, Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

sukh.dhaliwal@parl.gc.ca

Fayçal El-Khoury, Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration [faycal.el-](mailto:faycal.el-khoury@parl.gc.ca)

khoury@parl.gc.ca

Garnett Genuis, Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

garnett.genuis@parl.gc.ca

Arielle Kayabaga, Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

arielle.kayabaga@parl.gc.ca

Jenny Kwan, Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration jenny.kwan@parl.gc.ca

Marie-France Lalonde, Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration [Marie-](mailto:Marie-France.Lalonde@parl.gc.ca)

France.Lalonde@parl.gc.ca

Brad Redekopp, Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

brad.redekopp@parl.gc.ca